

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA13 17206

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à sa séance ordinaire tenue le 4 février 2013 est réputé conforme au plan d'urbanisme et est entré en vigueur le 20 mars 2013 :

RCA13 17206: Règlement modifiant le règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M. c. C-5), visant à permettre des clôtures ajourées en cour avant, sur un terrain de coin.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 3 avril 2013

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement